

En application de la directive 89/686/EEG du 21 Décembre 1989 concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives aux équipements de protection individuelle, Centexbel Notified body 0493, agréé par l'arrêté AV/OA235/ST du 94-05-25 du ministère de l'emploi et du travail, a remis

LE CERTIFICAT DE L'EXAMEN CE DE TYPE

N° 033/2014/1751

Ce certificat de l'examen CE de type est valable jusqu'à 18 déc. 2019

à: **PBV, La Rochelle**

pour: **Pantalon 62146 S-200834 / Veste 63083 S-300385**

L'équipement de protection individuelle comme décrit ci-dessus répond aux exigences essentielles de sécurité de la Directive 89/686/EEG.

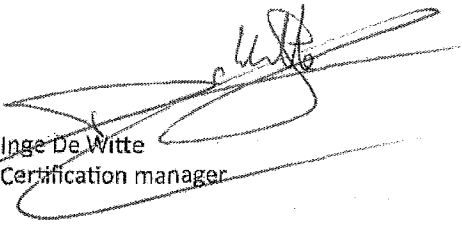
Lors de l'argumentation, les normes suivantes sont appliquées:

EN ISO20471:2013 Vêtements à haute visibilité - Methodes d'essai et exigences

EN ISO13688:2013 Vêtements de protection - Exigences générales

Cette déclaration s'applique à l'équipement présenté dans l'essai de type et décrit dans le dossier technique du fabricant enregistré sous le numéro 6952_1.

Remis par Centexbel, Organisme Notifié 0493(*), à Gand, le 18 déc. 2014


Inge De Witte
Certification manager

Attached: 1 Annex

(*Reconnue par décret AV/OA235/ST de 94-05-25 du Ministère de Travail et de l'emploi



CENTEXBEL • textile competence centre • www.centexbel.be

GENT • Technologiepark 7 • BE 9052 Gent • Belgium • phone +32 9 220 41 51 • fax +32 9 220 49 55 • gent@centexbel.be

VAT • BE 0459.218.289 • IBAN • BE 44 2100 4729 6545 • BIC • GEBABEBB



Document enregistré au registre de l'Etat de Belgique - Registered in the State Register of Belgium